

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 9

**Poste :**  
En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 19  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR  
12 Avril 1883.

BULLETIN

Un qui en a assez ! Ce style républicain n'est point déplacé pour désigner un parfait républicain. Mon Dieu, beaucoup de républicains en ont assez, mais celui dont nous parlons n'est pas le premier venu : M. Germain, député de Trévoux, directeur du *Credit Lyonnais*, est un républicain hors de pair. Il représente cette classe nombreuse de la bourgeoisie, élevée dans l'amour des immortels principes, et dans l'ignorance voulue et recherchée des vérités chrétiennes et des traditions monarchiques. M. Germain est un homme d'affaires, et il appartient à cette école de financiers qui vont toujours de l'avant, disciples fervents de l'école nouvelle, d'après laquelle plus un pays a de dettes, plus il est riche. Pour contracter des dettes, ne faut-il pas trouver préteur, et, vous le savez, on ne prête qu'aux riches.

La République était justement ce qu'il fallait à ce financier aventureux, elle réalisait le gouvernement de ses rêves, car elle ne recule point devant un emprunt. Cependant M. Germain en a assez, positivement assez, et il le dit. Il préside le Conseil général de son département, c'est de tradition, car il est le plus bel ornement de l'Ain. Après la session, il y a eu un banquet. Quoi de plus naturel ?

Les républicains de l'Ain burent donc, et M. Germain, le plus sage de tous, leur tint à peu près ce langage : Mes amis, je vous fais mes adieux, je ne présiderai plus vos banquets ni vos assemblées départementales, car je renonce à la vie politique.

On se récria : Pas possible ! Comment ! vous, M. Germain ! Mais pourquoi donc ?

La lumière de l'Ain, le pilote du *Credit Lyonnais*, avoua la triste vérité avec une louable franchise :

« Non, dit-il, je me respecte trop et je respecte trop mes électeurs pour me moquer d'eux et leur faire des promesses odieuses ou ridicules, sans lesquelles, aujourd'hui, ils n'acceptent ni moi ni personne. Je n'ai pas le courage de promettre en même temps la réduction des impôts et l'augmentation des dépenses scolaires et autres, le maintien de la religion et la suppression des traitements ecclésiastiques et des associations religieuses, le maintien du prestige national et la suppression des servitudes onéreuses des lois militaires. Tout cela me dépasse et je le dis. »

N'est-ce pas charmant ? Quelle aimable peinture de la politique républicaine ! Comme sont représentés au naturel le charlatanisme des candidats et l'aveuglement des électeurs ! Pour se faire élire, il fallait, depuis longtemps, promettre aux électeurs de décrocher la lune ; comme les autres, M. Germain l'a promis, mais maintenant les électeurs demandent au candidat de décrocher aussi le soleil : cela dépasse M. Germain.

Les convives s'étonnèrent, et le préfet surtout insista ; il offrit même au député l'appui du gouvernement ; il s'attira cette réplique :

« Avons-nous un gouvernement ? Que peut-on faire avec des ministres qui changent tous les mois, avec une Chambre incapable de les garder et de s'occuper d'affaires ? Nous sommes en présence d'une crise financière incalculable. Qui de vous peut me dire où nous allons en fait de finances ? »

Bon moyen de fermer la bouche aux bavards !

M. Germain qui est financier, et financier hardi, prévoit la crise, il craint la banqueroute et sort de la maison pour mettre ses propres valeurs en sûreté. C'est d'un homme sage.

Cet aveu est d'autant plus alarmant pour les républicains que M. Germain est guidé simplement par la vue claire et nette de l'incapacité, des folies républicaines et la prévision de leurs conséquences lamentables. Lui-même est et demeure républicain, c'est

un homme du juste milieu qui donna son cœur à la République modérée ; il a vu fuir l'ingrate, mais il ne peut s'en consoler, son cœur n'est pas séduit par d'autres amours. « Je ne suis, dit-il, ni partisan du drapeau blanc, ni partisan du drapeau rouge, je suis un bleu. »

Tous les bleus adressent à M. Germain des adjurations pressantes. Le *Temps* lui reproche son découragement ; le *Parlement* gémit sur la défaite écrasante du centre gauche, dont M. Germain fut « l'un des membres les plus distingués. »

« Ce groupe, dit le *Parlement*, s'est annulé en renonçant lui-même à ce qui faisait sa raison d'être, en abandonnant ses propres principes pour essayer de transiger avec les fractions plus radicales, en promettant de toucher à l'immovibilité judiciaire, à la Constitution, à la durée du service militaire, à toutes les institutions qui subissaient les assauts des démagogues ; ce sont les capitulations qui ont perdu le centre gauche et qui ont, du même coup, compromis toutes les idées modérées. Il est tard, mais il n'est pas trop tard pour se rendre compte des fautes commises et pour travailler à les réparer. »

Il est trop tard, répond M. Germain, et je m'en vais, pour ne pas être écrasé sous les ruines de la maison qui s'écroule.

Chronique générale.

LES TRAVAUX DE CHEMINS DE FER ET L'ÉTAT.

On lit dans l'*Organe des Mines* :

« Nous combattons toujours, comme tant d'autres, l'erreur fatale qui pousse certains esprits à vouloir mettre dans la dépendance et à la charge de l'État les grands travaux publics, et spécialement les chemins de fer. Et quand nous parlons des chemins de fer, nous ne voulons pas dire seulement ceux qui existent, et pour lesquels

la question est jugée aujourd'hui, mais encore ceux qui restent à créer ou à achever.

« C'est surtout aux dépositaires de l'autorité publique à se bien pénétrer dorénavant du grand rôle que l'industrie privée, exercée par de grandes Compagnies, est appelée à remplir par la nature des choses. Son esprit initiateur, son activité incessante et les ressources immenses dont elle dispose lui permettront toujours de faire rapidement et à bon marché ce que les administrations publiques, leurs fonctionnaires et leurs bureaux ne font jamais que lentement, quand ils arrivent à le faire, et à des prix le plus souvent ruineux.

« L'État ne peut aspirer à tout faire, comme le voudraient certains utopistes. Il a assez des engagements, des charges et des services que comporte son énorme budget. Les grands travaux de viabilité qui restent à faire, et pour lesquels il n'y a plus à différer, si l'on veut développer largement la prospérité publique, seront menés à fin bien plus économiquement et bien plus rapidement par des Compagnies unies à l'État dans une entente féconde et légitimement contrôlée par lui, qu'ils ne le seraient à travers les lenteurs éternelles et les habitudes dispendieuses des administrations publiques. »

Avant-hier soir, dans une conversation à l'Elysée, M. Wilson a affirmé que le général Thibaudin avait tous ses collègues contre lui et qu'une crise ministérielle était imminente.

M. Germain, député de l'Ain, avant de donner sa démission de député, a annoncé à quelques personnages qu'il prendrait la parole à la Chambre pour combattre le système financier du gouvernement actuel.

Nous croyons pouvoir affirmer que les négociations entamées entre M. Raynal et les grandes Compagnies de chemins de fer sont rompues.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS  
DE  
SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

X

Comme le soleil marquait une heure après midi, la vente aux enchères commença, à l'auberge du Grand Dauphin.

Les curieux étaient accourus en grand nombre pour assister à la ruine définitive de l'aubergiste.

Le père Jean, affaissé sur un tabouret, la tête plongée dans ses deux mains, regardait vaguement et d'un air hébété l'huissier Gilpin, son clerc et le garnisier. Il suivait machinalement chacun de leurs mouvements sans paraître comprendre ce qui se passait autour de lui.

Quelques-uns le plaignaient.

D'autres hochaient la tête et disaient : — Je l'avais bien prévu. Oh ! Simon Bernard a passé en ne recueillant que ruine et misère.

Jusqu'à un groupe de brocanteurs, accourus là, comme les cerbeaux volent à une proie, dans l'espoir de trouver aubaine, qui répétaient entre eux :

— Que vouliez-vous que fit le pauvre homme ? Simon Bernard le tenait dans ses filets.

La haine contre l'usurier était universelle.

Aussi s'éleva-t-il dans la foule un sourd murmure d'indignation, lorsqu'on vit Simon Bernard en personne devant l'auberge.

— Voilà le bourreau qui vient achever sa victime, dirent tout bas quelques audacieux.

L'usurier entendit ces paroles ; il haussa dédaigneusement les épaules et promena sur les assistants un regard plein de défi.

La plupart courbèrent la tête.

Tous, plus ou moins, dépendaient de la caisse de l'usurier.

Ce dernier, sûr de n'être plus inquiété davantage, s'avança vers l'huissier Gilpin, et, d'un geste souverain :

— Arrêtez, dit-il.

L'officier ministériel allait allumer le feu, mais, sur l'ordre du créancier, il éteignit la bougie.

— Père Jean, reprit l'usurier en se tournant vers l'aubergiste toujours abîmé dans sa douleur profonde, quoique disent de moi des ingrats que j'ai toujours aidés de ma bourse et de mes conseils, je ne suis pas aussi méchant que j'en ai l'air, et vous m'êtes témoin que j'ai tout fait pour vous éviter les désagréments d'aujourd'hui. Les poursuites n'ont été exercées que sur le refus de verser le moindre acompte. Hier encore, maître Gilpin

vous a prévenu que la plus petite somme suffirait à retarder la vente ; je viens renouveler cette offre pour la dernière fois. Donnez-moi un acompte, mon bonhomme, et, foi de Simon Bernard, je vous accorde un nouveau délai de six mois.

— Très-bien, dirent quelques voix.

— Une centaine de francs suffirait... Allons, un peu de bonne volonté, père Jean. Vous voyez bien que je ne suis pas un tigre.

Les yeux de l'aubergiste s'allumèrent.

Cent francs ! Il ne fallait que cent francs pour le sauver ! En distrayant du sac de Simon Bernard, qu'il avait retiré de sa cave et enfoui au pied d'un arbre pour le mieux dérober aux recherches de la justice, en distrayant de ce sac cinq petits louis d'or, il pourrait obtenir temps et délai, conserver son auberge, son jardin et son champ, engranger sa moisson, rembourser intégralement, par la suite, son créancier ; puis, le ciel aidant, remettre où il les avait pris les vingt mille francs volés, et redevenir honnête homme.

Que fallait-il pour cela ? Cinq de ces pièces d'or qu'il possédait par centaines.

— Allons, père Jean, reprit l'usurier avec un sourire de bonhomie, à qui ferez-vous accroire que vous n'avez pas sauvé du naufrage une centaine de francs tout au moins.

Simon Bernard, en disant ces mots, ne quittait pas de vue la figure du père Jean ; il espérait que

le bonhomme allait se trahir. Il n'en fut rien.

L'aubergiste, depuis sa fuite de l'étude, connaissait le secret de l'usurier. Il se rappela à temps que chacune des pièces volées portait une marque délatrice. S'il eut une lueur d'espérance, tandis que parlait Simon Bernard, cette lueur s'éteignit promptement et il retomba dans son impassibilité morne.

— Je n'ai plus rien, articula-t-il, je vous ai donné jusqu'à mon dernier sou. Laissez-moi donc tranquille et achevez ma perte.

— Vous êtes témoins, messieurs, s'écria l'usurier, que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour arriver à une transaction à l'amiable. Maintenant, huissier, accomplissez votre devoir.

Maître Gilpin fit signe à son clerc de rallumer la bougie.

Les enchères commencèrent.

Ce fut le mobilier qu'en vendit le premier.

On apporta sur la table de justice tout ce qui restait au père Jean de sa propriété passée :

Le linge que contenait l'armoire de noyer ;

La vaisselle que renfermait le bahut de bois blanc ;

Puis les vieux meubles eux-mêmes, ces antiques débris qu'avaient lustré la main industrielle de vingt générations d'actives ménagères ;

Tout, jusqu'aux hardes de sa défunte qu'il conservait avec un respect religieux, comme une de

Les immeubles de la rue Oudinot. — On sait que le conseil d'Etat vient d'approuver un décret prononçant la désaffectation des immeubles de la rue Oudinot, où se trouve installée la « maison mère » de la Doctrine chrétienne.

Nous apprenons, dit le *National*, que la congrégation n'accepte pas cette décision et qu'elle s'adressera aux tribunaux pour faire reconnaître ses droits.

#### LA POLICE.

D'après des renseignements que nous avons lieu de croire sérieux, le ministre de l'intérieur vient de constituer une commission officielle composée du sous-secrétaire d'Etat M. Margue, du préfet de police, du directeur de la sûreté générale et du directeur des affaires départementales et communales, pour étudier les attributions du préfet de police.

On assure que M. Waldeck-Rousseau serait personnellement favorable à l'idée de la suppression de la préfecture de police. Dans ce système, tous les services se rapportant à la police proprement dite seraient rattachés à la direction de la sûreté générale au ministère de l'intérieur.

La surveillance de la voirie, des halles et marchés, et les services d'ordre purement administratifs passeraient à la préfecture de la Seine.

Toutefois, on se trouve en face de sérieuses difficultés pour établir la démarcation entre les attributions qui seraient du ressort de l'Etat et celles qui resteraient placées sous le contrôle immédiat du conseil municipal.

De plus, il y aurait, dans la nouvelle organisation, à faire passer du budget de la ville à celui de l'Etat les dépenses relatives à l'entretien de la police parisienne, ce qui, dans la situation actuelle de nos finances, ne laisserait pas que de soulever de nombreuses objections à la Chambre.

#### LA SURVEILLANCE ALLEMANDE.

Nous apprenons qu'un ingénieur vient d'être attaché à l'ambassade d'Allemagne près le gouvernement français.

Cet ingénieur est chargé de suivre tous les travaux importants exécutés en France, qu'il s'agisse de chemins de fer, de canaux, de construction de ponts, d'amélioration des voies navigables, etc., etc.

Il est inutile d'ajouter que cette inspection permanente aura pour première conséquence des rapports détaillés adressés à la chancellerie allemande.

Les Allemands, déjà si bien renseignés en 1870 sur nos moindres chemins, vont l'être encore mieux à présent et on peut compter que cet ingénieur va se livrer à une rectification en règle de la carte d'état-major.

Mais ce n'est pas là le seul but de cette innovation ; le rêve, à demi réalisé déjà, de M. de Bismarck, est de vaincre l'ennemi héréditaire sur le terrain industriel comme il

l'a défait sur le terrain militaire et diplomatique.

Nul doute que cet ingénieur n'indiquera à son gouvernement les meilleurs moyens de concurrence à employer contre notre malheureuse industrie, à moitié ruinée déjà par le gouvernement de la R. F.

(France Nouvelle.)

Les avis du Tonkin disent que les Français ont occupé, le 27 mars, la citadelle Mandinh, afin d'empêcher l'ennemi de couper les communications avec Hanoi. Ils ont occupé aussi la position de Houghai dans la baie de Along.

Le représentant français à la cour de Hué, afin d'éviter tout conflit, est parti avec tout le personnel de la légation. Il est arrivé à Saïgon.

La vérité sur la triple alliance. — On télégraphie de Berlin, 11 avril : « Quand on parle de la triple alliance, cette combinaison est démentie dans les cercles officiels. Voici pourquoi : il n'y a eu, à proprement parler, qu'une entente entre l'Autriche et l'Italie ; mais l'Allemagne n'a jamais voulu s'engager positivement. Elle approuve, elle conduit, elle dirige même les négociations, mais en secret, sans paraître à la surface. Cette politique, sorte de secret de Polichinelle, a été imposée par l'Empereur qui veut éviter de surexciter la Russie. »

On télégraphie de Londres, 11 avril : « Le ministère n'a pas osé dire toute la vérité au Parlement. Les gens qui ont été arrêtés ne sont pas ceux qu'on cherchait. C'est le hasard qui les a livrés. Ils ne savent presque rien. Les vrais conspirateurs sont parvenus à se dérober aux poursuites. On n'a saisi que le menu frétin du fébianisme. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 avril.

On ne sait plus que penser des bruits de toutes sortes qui circulent au sujet de la conversion de l'emprunt, etc., et le marché des rentes est absolument dérangé en ce moment. Il résulte de brusques variations, tantôt en reprise, tantôt en baisse sur nos fonds qui n'ont pour le moment aucune tendance définissable.

On monte au commencement, on retombe vers la fin ; le 3 0/0, après 79.27 et 79.70, cote 79.30 ; l'amortissable, 80.30 après 80.60 ; le 5 0/0 monte à 114.05 et redescend ensuite à 113.65.

Par contre, les fonds étrangers sont fermes : 91.20 l'Italien, 387 l'Egypte.

Les valeurs en général se ressentent peu de l'agitation des rentes et sont soutenues.

Le Foncier est ferme à 1,340 ; les Foncières Nouvelles 1883 cotent 347 les non libérées et sont recherchées à ces cours.

Grande hausse sur la Compagnie Foncière de France et d'Algérie à 502 fr., puis à 507 ; soit 20 fr. d'avance depuis hier.

On se souvient que nous avons prévenu nos lecteurs de ce qui allait se passer sur cette valeur.

Aujourd'hui, on sent que le mouvement est lancé ; les nombreuses transactions sur le marché du terme et sur celui du comptant montrent nettement que la spéculation entre dans la valeur à la suite de l'épargne qui l'y avait précédée déjà depuis quelque temps.

La hausse ne s'arrêtera pas là. Le reste des valeurs est sans changements notables : 1,050 la Banque de Paris ; 2,580 le Suez ; 1,885 le Nord ; 1,585 le Lyon ; 1,435 le Gaz.

#### Chronique Locale et de l'Ouest

##### ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision du 9 avril 1883 :

M. Chabert, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe à l'Ecole d'application de cavalerie, a été désigné pour passer à l'hôpital militaire de La Rochelle, où il remplira les fonctions de médecin en chef ;

M. Bourot, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe à l'hôpital militaire du Gros-Cailhou, à Paris, a été désigné pour passer à l'Ecole d'application de cavalerie.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Nous n'avons pas encore le texte du décret, modifiant les conditions d'admission à l'Ecole de Saumur pour les sous-officiers, élèves officiers de cavalerie. Ce décret institue, comme nous l'avons annoncé, une commission unique d'examen qui se transportera successivement, au mois d'août, de Paris à Châlons, Lyon, Montauban et Tours. Nous espérons bien qu'une disposition analogue à celle qui vient d'être prise pour les candidats à l'Ecole de Saint-Maixent spécifiera que les sous-officiers de cavalerie n'auront également besoin que d'une année de grade avant d'être admis au concours. »

« Dans toutes les armes, les mêmes facilités doivent être données aux jeunes gens qui se vouent à la carrière militaire. »

Mercredi, ont eu lieu, à l'Université catholique d'Angers, des examens pour la collation des grades en théologie. Deux étudiants angevins de la Faculté ont été reçus licenciés avec distinction : M. l'abbé A. Saudreau, *magna cum laude*, M. l'abbé Moïse Coignard, *cum laude*.

M. l'abbé Saudreau vient d'être nommé vicaire à Saint-Pierre de Saumur, en remplacement de M. l'abbé Boyer, nommé curé de la Plaine.

##### PLACEMENT DES JUMENTS EN DÉPÔT CHEZ LES ÉLEVEURS.

Le ministre a décidé que des juments de cavalerie seraient, à l'avenir, placées gratuitement en dépôt chez les éleveurs pour être consacrées à la reproduction.

MM. les cultivateurs, propriétaires, etc., qui auraient le désir de concourir à cette concession, sont invités à en faire la demande, par écrit et dans le plus bref délai, au commandant du dépôt de remonte de leur département. Cette demande devra être visée par le maire et indiquer l'importance de l'exploitation agricole.

La livraison sera faite au dépôt même, et sur convocation individuelle, aux éleveurs présentant le plus de garantie pour le bon

emploi des poulinières, et dans la limite des ressources disponibles.

Les conditions de la remise des juments destinées à la reproduction sont déposées au dépôt de remonte, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Un cheval de notre concitoyen M. Stears, Armorique, qui a déjà brillé au concours hippique de Nantes, où il a obtenu le 4<sup>e</sup> prix, vient de remporter également, au concours hippique de Paris, le 1<sup>er</sup> prix de la 4<sup>e</sup> division (chevaux de petits coupés, landaus, phaétons et cabriolets).

Armorique avait de nombreux concurrents dont la réputation semblait ne devoir redouter aucun rival. Ils ont été facilement battus par un des beaux élèves de M. Stears.

##### ÉTYMOLOGIE.

A propos de notre *Rallye-Paper*, il ne sera peut-être pas mal à propos de rappeler l'étymologie de ce mot *paper*, qui est notre papier, et qui se trouve dans toutes les langues modernes sous plusieurs variantes. Il est emprunté au latin *papyrus*, au grec *papyrus*, et en fin de compte à l'égyptien *piapyr* ou *p-apyr*. C'est le nom d'un élégant arbrisseau du Nil, dont l'écorce précieuse servait à une foule d'usages, notamment à la confection du papier des Anciens. *Pi* ou *P-* est l'article égyptien, qui coalesce souvent avec le radical, comme l'article *Al* dans une foule de mots arabes que nous a légués le moyen âge. *Pyrr*, la divinité des eaux, la même au fond que la Vénus *Aphrodite*, *Ather* ou *Athyr*, donnait son nom à la plante.

Les journaux de Paris nous annoncent la mort de M. le vicomte Olivier Walsh, ancien chambellan de Napoléon III. M. Olivier Walsh appartenait à l'Anjou et y comptait de nombreux amis.

##### LES ACTEURS DU ROI S'AMUSE À PARIS.

Au moment où *Le Roi s'amuse* va être représenté à Saumur par M. Talbot, sociétaire de la Comédie-Française, et la troupe d'artistes qu'il dirige, donnons la liste des interprètes du drame de Victor Hugo au Théâtre-Français :

Triboulet.....	MM. Got.
Saint-Vallier.....	Maubant.
Sallabadi.....	F. Febvre.
François 1 <sup>er</sup> .....	Mouret-Sully.
De Cossé.....	Garraud.
De Piennes.....	Prud'homme.
De la Tour-Landry.....	Boucher.
De Montcheu.....	Joliet.
Un charretier.....	Roger.
De Montmorency.....	Villain.
De Gordes.....	Garnier.
De Vic.....	Davigny.
De Brion.....	P. Reney.
Un chirurgien.....	Leloir.
Clément Marot.....	De Féraudy.
De Pardaillan.....	H. Samary.
Dame Béarde.....	M <sup>mes</sup> Jouassin.
Maguelonne.....	J. Samary.
Blanche.....	Bartol.
M <sup>me</sup> de Cossé.....	Frémaux.

Nous reproduisons à notre 4<sup>e</sup> page la dis-

ces reliques sacrées devant lesquelles on s'agenouille à certains jours solennels ;

Tout, jusqu'au crucifix de bois qui veillait au chevet de son lit.

Oh ! cet épouvantable supplice que de voir son pauvre bien s'en aller, lambeau par lambeau, au gré des folles enchères !

Les objets au milieu desquels nous avons vécu se sont pour ainsi dire imprégnés de notre être, et il semble que ce soit une portion de nous-mêmes qui nous quitte lorsqu'ils nous abandonnent.

Adieu notre jeunesse, adieu nos souvenirs, adieu tout ce que nous aimons.

Quand la main profane du crieur public étalait, aux yeux de tous, ces reliques du passé, il semblait au père Jean que c'était son propre cœur qu'on morcelait.

Où plutôt il ne se rendait pas un compte exact de la douleur qui le torturait. Il se contentait de sangloter tout bas.

Peu à peu le désespoir qui l'étreignait depuis le commencement de la vente à l'encan se traduisait au dehors par des cris furieux.

La colère l'aveuglait.

Il se leva soudain, et se ruant sur Simon Bernard qui ne s'attendait à rien moins qu'à cette brusque attaque, il le saisit à la gorge, en hurlant :

— Misérable ! tu me mourras que de ma main !

— A moi, articula l'usurier dont la face se vio-

laçait sous l'étreinte impitoyable du vieillard.

On s'interposa ; on entraîna l'aubergiste loin du fanébre théâtre de sa ruine.

Simon Bernard lui lança de loin un coup d'œil haineux :

— Ah ! tu veux m'étrangler, grommela-t-il entre ses dents ; c'est bien. Entre nous deux, ce sera désormais une lutte à mort, et malheur à toi si tu es coupable !

Après sa violente sortie contre l'auteur de sa ruine, le père Jean était retombé dans une prostration complète.

Assis sur le revers de la route, à vingt pas du *Grand Dauphin*, il regardait en pleurant son auberge d'où la loi le chassait pour toujours.

C'en était fait, Simon Bernard venait de se rendre adjudicataire de la maison et de ses dépendances ; la ruine de l'aubergiste était complète ; et la foule, dont rien n'avait plus la curiosité ou l'avidité, s'écartait lentement.

On riait maintenant que la tragi-comédie était terminée.

— Encore un homme à la mer, disait le clerc à son patron.

— Allons, mes enfants, s'écriait Simon Bernard, entrez dans mon établissement. Je paie mon droit de joyeux avènement ; aujourd'hui on boit gratis chez moi.

Jeignant l'action à la parole, l'usurier avait fait

apporter un plein tonneau devant la porte, et les villageois trinquaient à la santé du nouveau propriétaire, sans plus se soucier du pauvre vieux, qui là-bas, seul, au bord de la route, pleurait.

Ses larmes coulaient silencieusement sur ses joues bruniées.

Il n'osait plus lever le front maintenant, car il pensait :

— Dieu vengeur, tu me punis cruellement de ma déloyauté. J'ai volé cet homme, j'ai les mains pleines de l'or de cet homme, et pourtant je ne puis rien pour empêcher ma ruine. Ah ! je suis véritablement maudit !

Il regardait en pleurant ses anciens amis, rire, trinquer et boire ; cette vue ne soulevait point son indignation, car, hélas ! au moindre mot de reproche, n'étaient-ils pas en droit de lui crier :

— Tais-toi, voleur !

Tout à coup, un cri perçant, sorti de cette foule bruyante, le fit tressaillir de joie, de douleur et de honte à la fois.

Ce cri, c'était Catherinette qui l'avait poussé, sa Catherinette chérie.

— Là-bas, ma belle enfant, répondit galement le clerc d'huissier ; le pauvre vieux se lamente et se désespère ; et il ne faut rien moins que votre présence pour le regaillardir un peu.

Le clerc d'huissier parlait encore, que déjà la Catherinette suspendue au cou du père Jean s'échait

les larmes du vieillard sous ses baisers, tout en répétant avec des sanglots étouffés :

— Oh ! père, oh ! père ! est-ce vrai ce qu'ils disent ?

Le bonhomme, à cette étreinte, fondit en larmes et ne put balbutier que quelques paroles inintelligibles, parmi lesquelles la Catherinette distinguait ces deux mots :

— Ruiné !... Déshonoré !

— La pauvreté n'est pas un déshonneur, s'écria la fillette qui redressa sa taille fréle, et trouva pour reconforter son vieux père une vigueur qu'on eût été loin d'attendre de sa chétive complexion. Il n'y a qu'une mauvaise action qui déshonore. Si l'on nous chasse de chez nous, père, nous en sortons, Dieu merci ! le front haut et les mains pures.

Le vieil aubergiste sanglota.

Ces paroles de sa Catherinette étaient comme un coup de massue qui achevait de lui briser le cœur :

Les mains pures !

Hélas ! il ne savait que trop que ses mains étaient criminelles et que l'or volé à Simon Bernard les avait souillées d'une tache indélébile.

En présence de sa fille, il fut tenté d'avouer la vérité pour décharger sa conscience, et de crier tout haut ce terrible secret qui l'oppressait.

Mais au dernier moment la force lui manqua.

Il se contenta de presser de baisers convulsifs le front de sa Catherinette ! le seul bien désormais qui lui restait en ce monde.

(A suivre.)

FRANCIS TESSON.

tribution complète des rôles pour la représentation de ce soir à Saumur.

#### CHINON.

Dans la nuit du 9 au 10, écrit-on de cette ville, un éboulement de terrain et de rochers assez considérable s'est produit dans le coteau, au lieu dit la Casemate.

On évalue à plus de cent mètres cubes la quantité de terre et de décombres de murs qui sont tombés dans les jardins situés au bas du coteau.

L'éboulement a entraîné dans sa chute des murs qui soutenaient des terrasses.

On dit que des crevasses assez nombreuses se montrent au-dessus des terrasses qui se sont effondrées.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Un bureau, appartenant à un employé de chemin de fer, se trouve aujourd'hui recouvert par une masse de terre provenant de l'éboulement.

#### TOURS.

Deux brillants mariages ont été célébrés avant-hier à la cathédrale, dit l'*Indépendant*.

On a célébré d'abord l'union de M. le comte de Musy avec M<sup>lle</sup> Laure de Rolland d'Arbouse.

Les témoins de la jeune épouse étaient : M. le comte de Chabannes de la Palisse, vice-amiral, et M. de Salles de Saint-Léger, comte de Bréhard, oncle de la mariée.

Au milieu de la cérémonie arrivait le second couple : M. Louis Rat, l'un des brillants lieutenants du 66<sup>e</sup> de ligne, et M<sup>lle</sup> Beurois.

L'excellente musique du 66<sup>e</sup> a joué pendant la cérémonie. M. Roseberg a exécuté un merveilleux solo de violoncelle; M. Waldeck a chanté avec charme l'*O Salutaris* et plusieurs morceaux.

Foule nombreuse et sympathique.

#### FONTENAY-LE-COMTE.

Samedi dernier, deux Petites Sœurs des Pauvres, du couvent des Sables, faisaient leur tournée annuelle à Fontenay, pour recueillir quelques aumônes destinées à donner du pain aux vieillards qu'elles ont recueillis. Elles sonnaient à une porte, quand l'agent de police Choisy, un des héros de l'expulsion des Capucins, qui les guettait, les saisit brutalement par le bras et les conduisit devant le commissaire de police qui leur interdit de continuer leur tournée à Fontenay, sous peine d'être traduites devant le procureur de la République.

La *Vendée* regrette que le commissaire n'ait pas exécuté sa menace : car étant connues la générosité et l'amabilité de M. Dupré-Carra, il est certain que ce fonctionnaire n'eût pas laissé partir les deux Petites Sœurs sans joindre son obole à celles d'un grand nombre de ses amis.

#### NANTES.

Samedi, à 5 heures et demie, a eu lieu le lancement du navire la *Ville-de-Victoria*, déplaçant près de 3,000 tonnes; cette opé-

ration a pleinement réussi. Une foule d'habitants de Nantes et des environs se pressaient dans les chantiers de la Loire pour assister à la mise à flot du colosse marin.

Le *Ville-de-Victoria* est un grand steamer tout en fer, dont les détails suivants donneront une idée : La longueur est de 95 mètres, la largeur de 41 mètres 50. La profondeur est de 12 mètres au château, de dix mètres au pont. Le poids de la coque seule est de 1,500 tonnes. Quatre chaudières, à deux foyers chacune, développeront une force de 1,200 chevaux, qui peuvent s'élever à 1,500 chevaux et une vitesse de 12 nœuds. C'est assurément un des plus grands navires qui soient sortis du port de Nantes.

#### ROCHEFORT.

Le lancement du cuirassé de premier rang le *Duguesclin* a eu lieu devant une foule innombrable de curieux venus de toute la contrée.

Le cuirassé a été construit sur les plans de M. l'ingénieur de 1<sup>re</sup> classe Lebelin de Dionne, ancien directeur des chantiers de Lormont, près Bordeaux. Il mesure 84<sup>m</sup> 70 de longueur; sa largeur est de 17<sup>m</sup> 50, sa hauteur de 13<sup>m</sup> 40.

L'artillerie qu'il doit recevoir se composera de quatre canons de 24 centimètres, qui seront placés dans ses quatre tourelles. En batterie, un canon de 49 centimètres; enfin, quatre canons revolvers placés dans les bastings. Le *Duguesclin* déplacera près de 6,000 tonnes. Sa construction est en acier, avec la carène revêtue en bois de teck et une cuirasse de 25 centimètres. Ce navire aura deux hélices.

La machine, fournie par l'établissement maritime d'Indret, est de 325 chevaux nominaux et pourra développer une puissance de 3,300 chevaux. C'est M. l'ingénieur de 2<sup>e</sup> classe Thibaudier qui était chargé de la construction du cuirassé le *Duguesclin*, et le maître Morlet en a dirigé les travaux.

#### « LES PAYSANS SOUS L'ANCIEN RÉGIME ».

Les volées de bois vert tombent dru sur le dos des fameux auteurs des manuels d'instruction, prétendue morale et réputée civique. Ils se plaisent, ces fanatiques de l'irréligion et de la révolution, à représenter les campagnes françaises plongées, avant 1789, dans un état de misère et de servitude croupissantes. Pour démolir ce mensonge absurde, M. l'abbé Rabeau a écrit successivement le *Village sous l'ancien régime* et la *Vie rurale dans l'ancienne France*. M. Ferdinand Brunetière a continué cette tâche louable dans un livre récemment publié sous le titre : *Les Paysans sous l'ancien régime*; nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'avoir si énergiquement souffleté les députés et les professeurs de physiologie, comme il les appelle ironiquement.

Dans cette étude remarquable, M. Brunetière met sous les yeux de Paul Bert et C<sup>ie</sup> des passages puisés dans les auteurs les moins suspects (Voltaire, par exemple!), des documents officiels et des actes notariés. Et il leur prouve qu'ils ne sont que des

menteurs effrontés; que le paysan de l'ancien régime avait au moins autant d'aisance et de bien-être que celui de nos jours; et que l'impôt qu'il payait à son seigneur et celui qu'il payait à son roi étaient loin d'égaliser les contributions dont l'écrase l'État moderne. — En parcourant ces curieuses recherches, on est vraiment surpris de l'audace avec laquelle on a l'habitude de présenter au peuple les paysans français, sous l'ancien régime, comme des types de dégradation morale et les victimes d'une famine sempiternelle.

Rien ne nous étonne du reste de ces gens dont les doctrines mensongères ne s'appuient que sur des faits mensongers.

#### Faits divers.

Comme nous l'avons déjà dit, une jeune fille vient d'être refusée en Corse, à l'examen du brevet de capacité, pour n'avoir pas su répondre à la question suivante, que lui posait un des nombreux pédants de l'école des Jules Ferry et des Paul Bert :

« Quelle est la première note de la *Marseillaise* ? »

Que vouliez-vous que répondît cette vierge et martyre livrée aux bêtes ?

D'abord, cela dépend du ton, monsieur l'inspecteur, et le votre est ridicule.

La *Marseillaise* se joue en si patriotique.

La première note peut être un *fa*, et vous en êtes un autre.

C'est peut-être un *ré*, parce que récapitule. Ou bien *mi*, parce que mirage.

Enfin, si vous m'ennuyez, c'est *z-ut* !

Nos lecteurs peuvent continuer la série; nous insérerons les meilleures réponses à l'usage de ce fantastique examinateur.

\*\*\*

On mande de Caen, 9 avril :

« Un territorial du 23<sup>e</sup> régiment, du nom de Teutreau, vient de mourir dans des circonstances mystérieuses. Rentrant le soir au quartier en état d'ivresse, il fut mis à la salle de police; pendant la nuit, ses camarades, effrayés de son état de souffrance, firent appeler le chirurgien. En déshabillant Teutreau, on découvrit qu'il avait reçu sept coups de couteau à la poitrine. Il a été transporté à l'hôpital et a expiré sans pouvoir faire connaître la vérité.

« On croit plutôt à un suicide qu'à un crime. En tous cas, la capote ne portant aucune trace de coups, il est évident que ceux-ci ont été portés pendant que le malheureux était déshabillé. »

\*\*\*

*Incendie de la gare d'Avignon.* — La gare des marchandises petite vitesse d'Avignon a été détruite entièrement, par un incendie produit probablement par la fermentation dans des balles de paille de maïs. Le mistral, soufflant violemment, a neutralisé les efforts des pompiers. Les pertes sont estimées à deux millions de francs. Tout le monde a fait bravement son devoir.

\*\*\*  
Puisque la dynamite est à l'ordre du jour, il nous a paru curieux de rechercher comment elle se produit et ce qu'elle rapporte à l'État.

Trois départements seulement fabriquent la dynamite; ce sont les départements de la Manche, de la Meurthe-et-Moselle et des Pyrénées-Orientales.

Comme impôt, voici ce qu'elle rapporte : Manche, 5,466 fr. 68; Meurthe-et-Moselle, 188,000 fr.; Pyrénées-Orientales, 315,476 fr. 20.

C'est peu comme compensation si l'on souge aux désastres qu'elle peut causer.

#### JURISPRUDENCE.

*Avis aux commerçants.* — La Cour de cassation vient de rendre un arrêt qui intéresse tous les commerçants, le cas sur lequel il porte pouvant se présenter chaque jour dans les relations commerciales.

D'après cet arrêt, la mention dans une facture que le montant sera payable au domicile du vendeur implique une dérogation à la règle suivant laquelle, dans le silence du contrat, l'acheteur n'est tenu que de payer à son propre domicile.

Ce dernier est réputé l'avoir tacitement acceptée, lorsque, ayant laissé passer plusieurs jours après la réception de la facture sans se plaindre d'aucune de ses énonciations, il a écrit au vendeur pour lui signaler l'état de la marchandise à son arrivée et l'engager à formuler une réclamation contre le transporteur.

#### UN EXEMPLE A SUIVRE.

Presque tout le monde préfère l'été à l'hiver, les uns a cause de l'augmentation des dépenses pour la nourriture et le chauffage, les autres à cause des douleurs, qui reparaissent périodiquement sous l'influence de la mauvaise saison. C'est à ces derniers que nous nous adressons et nous leur disons : Suivez l'exemple de M. Bertrand à Moyennoutier (Vosges) qui écrit : « J'ai éprouvé un grand mieux après avoir pris les Pilules Suisses, j'ai pu passer l'hiver sans trop souffrir de mes douleurs et de la constipation qui les cause. J'en ai cédé à quelques personnes qui s'en sont très-bien trouvées et m'en redemandent. Veuillez m'envoyer une boîte à 1 fr. 50. A M. Hertzig, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Le remède le plus efficace contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse, l'épuisement des forces sont les gouttes concentrées de FER BRAVAIS; sans goût, sans fatigue pour l'estomac, ce médicament s'absorbe très-facilement.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

#### REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

## FRANÇOIS I<sup>er</sup>

La Maison de France — la plus noble des maisons royales — fut illustrée par des saints comme Louis IX, des politiques incomparables comme Henri IV, des souverains majestueux et grandioses comme Louis XIV; mais de tous ses représentants, le plus Français peut-être, le plus séduisant, le plus civilisateur, celui qui réunit en sa personne le plus de qualités vraiment nationales : élégance, chevalerie, bravoure indomptable, sentiment de l'honneur et sentiment du beau, amour de la splendeur et amour de la gloire, c'est François I<sup>er</sup>, dit le Roi chevalier, dit le père des lettres, François I<sup>er</sup> qui donna son nom à un siècle, comme Périclès et comme Louis IX, François I<sup>er</sup> le bien nommé, — car son nom veut dire fils de la France et semble signifier « le premier des Français!... »

Ce fut ce grand homme qui servit, en quelque sorte, d'intermédiaire entre la Renaissance italienne et notre pays. A cette splendide aurore de tous les progrès modernes, il ne se produisit pas en Europe une seule invention de l'industrie humaine sans qu'il ne cherchât à en faire bénéficier son peuple : tout génie qui honora une nation étrangère fut l'objet de ses faveurs et de ses avances, et il ne connut ni trêve ni repos avant que la France mar-

chât en tête de la civilisation européenne, et ne devint la première nation industrielle, artiste et militaire, comme elle était déjà la première nation guerrière et chevaleresque.

Non-seulement il favorisa la propagation de l'imprimerie, mais il fonda l'Imprimerie royale. Il fonda aussi le Collège de France, appela d'Italie Léonard de Vinci, le Rosso et le Primatice, fit d'importantes commandes à André del Sarto, favorisa de son mieux les architectes, les ingénieurs, les savants de toutes sortes; quant aux littérateurs, ils eurent ses préférences, et la protection qu'il accorda toujours à Clément Marot et à Rabelais, est restée proverbiale et légendaire.

Humain dans la victoire et noble dans l'infortune, il eut — avec quelque chose de plus haut et de plus fier — toutes les exquisités de cœur et d'esprit qui firent plus tard d'Henri IV le plus populaire de nos Rois.

Henri IV mettait dans ses rapports avec ses sujets une bonne grâce d'autant plus irrésistible qu'elle partait d'une âme vraiment et profondément bonne.

« Mon compère, écrivait Henri IV à François Miron, le prévôt des marchands, je vous dis homme de cœur, et si vous avez besoin d'un second, pensez à moi. Je vous attends à souper et vous embrasse. »

Si Henri IV offrait à un fidèle bourgeois de lui servir de second, François I<sup>er</sup> demandait à un de ses meilleurs capitaines de l'armes chevalier, lui, le Roi!...

Quiconque peut lire la relation de cet épisode sans sentir un frisson d'orgueil national, n'est ni un Français, ni un galant homme — ni un homme.

« Bayard, mon ami, dit le Roy, je veux aujourd'hui que soye fait chevalier par vos mains, parce que celui qui a combattu à pied et à cheval entre tous autres, est tenu et réputé le plus digne chevalier. »

Et comme Bayard refusait modestement :

« — Faites, dit le Roy, selon mon vouloir et commandement. »

Bayard tire alors son épée, frappe trois fois du plat le cou du Roi à genoux devant lui, en répétant la formule :

« — Sire, autant vaut que si c'était Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudouin son frère. Vous êtes chevalier : Dieu veuille qu'en guerre, vous ne preniez fuite. »

Puis, baisant son épée :

« Tu es bien heureuse, mon épée, dit Bayard, d'avoir à un si vertueux et si puissant Roi donné l'ordre de chevalerie. Ma bonne épée, tu seras moult bien comme

relique gardée et sus toutes autres honorée. »

Le Roi armé chevalier par Bayard tint dans ses bras le Vinci expirant!...

Jamais homme ne fut mieux fait pour honorer ce qu'il y a de grand dans la valeur d'un soldat, et ce qu'il y a de beau dans le génie d'un artiste.

Jamais aussi souverain qui ne trouvât plus de délices dans la clémence. Il déploya tout particulièrement cette grande qualité de son âme, dans la révolte de la Saintonge, rébellion occasionnée par un édit concernant les gabelles. Des cruautés avaient été commises par des paysans envers les agents chargés de la perception de cet impôt. La ville de La Rochelle avait donné le signal de la révolte. Quand François I<sup>er</sup>, vainqueur, entra dans la ville, on craignait sa vengeance; mais dès qu'il voulut parler aux rebelles, le mot « mes amis » lui échappa bientôt, puis il ajouta :

« Je ne ferai jamais volontairement à mes sujets ce que l'Empereur a fait aux Gantois pour moindre offense que la vôtre. Il en a maintenant les mains sanglantes, et je les ai, merci à Dieu, sans aucune teinture du sang de mon peuple. J'accepte votre repentir; sonnez les cloches, tirez votre artillerie et faites feu de joie en rendant grâce à Dieu. »  
(A suivre.)

**Théâtre de Saumur.**  
TOURNÉES DRAMATIQUES  
DIRECTEUR :  
**M. TALBOT**  
Sociétaire de la Comédie-Française.  
JEUDI 12 avril 1883.

Une seule représentation extraordinaire de  
**LE ROI S'AMUSE**  
Drame en 5 actes et en vers, de  
M. VICTOR HUGO.

M. TALBOT remplira le rôle de *Triboulet*.  
M<sup>lle</sup> DERIGNY jouera *Blanche*; — M. FRAIZIER,  
de la Porte-Saint-Martin, *François I<sup>er</sup>*; — M. CHA-  
MERROY, de l'Ambigu, *Saltabadil*; — M. F. DAMIENS,  
de la Porte-Saint-Martin, *Saint-Vallier*; — M<sup>lle</sup>  
GÉRALD, de l'Ambigu, *Maguelonne*; — M<sup>lle</sup> DARTY,  
de l'Odéon, *dame Berarde*.

Distribution des autres rôles :  
De Gordes, M. Valmor. — Clément Marot,  
M. Dubroca. — Un gentilhomme de la reine, M.  
Rouvier. — Un charrelier, M. Valin. — De Pardail-  
lan, M<sup>lle</sup> Allard. — De Pienne, M. Paul Antoine.  
— M. de Cossé, M. Richard. — Un médecin,  
M. Laurent. — Un assistant, M. Marlier. — M<sup>me</sup> de  
Cossé, M<sup>me</sup> Dorsay. — Une femme du peuple.

Costumes neufs. — Au 5<sup>e</sup> acte, Décor nouveau.  
— Mise en scène de la Comédie-Française.  
Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

**Marché de Saumur du 7 Avril**

Blé nouveau (l'h.)	19 50	Voile denot.	50	130	—
From. 1 <sup>er</sup> q. (l'h.)	19 50	Graine tréde	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy <sup>n</sup>	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	80	75
Orge	65	Luzerne	780	75	70
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40	—
Fèves	75	Aman-des	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	30	—	—
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farine, culas.	157	— 3 <sup>e</sup>	—	—	—

**COURS DES VINS.**  
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	à	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	120	à
Ordin., env. de Saumur 1881, 1 <sup>er</sup> id.	110	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à	à
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	105	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>er</sup> id.	105	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100	à
La Vienne, 1881, 1 <sup>er</sup> id.	70	à

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1881	160	à	170
Id. 1881	à	à	à
Champigny, 1882	1 <sup>er</sup> qualité	170	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id.	à	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Yarrains, 1882	1 <sup>er</sup> id.	130	à
Yarrains, 1881	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Bourgueil, 1882	1 <sup>er</sup> qualité	150	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id.	à	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Restigné 1881	1 <sup>er</sup> id.	150	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Chinon, 1881	1 <sup>er</sup> id.	120	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id.	à	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	à	à

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTES : Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits. — Le concours hippique, par H. V. — Théâtres, par Damon. — Le suicide de M. Makov, par X. Dachères. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — Le nouveau tramcar électrique de Kew-bridge, par Turgan. — La rue des Cordiers, par Ch. Frank. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — Le mont Etna, par R. Bryon. — Deux petits sabbats (suite), par Ouida. — La cavalerie autrichienne, par A. Vernoy. — Inauguration du chemin de fer maltais. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Paris : le concours hippique, au Palais de l'Industrie; course de gentlemen en habit rouge. — Portrait de M. J.-L. Makov, ancien ministre de l'intérieur de l'empire de Russie. — Angleterre : Le nouveau tramcar électrique de Kew-bridge; trois dessins. — Paris : à propos de la reconstruction de la Sorbonne; la rue des Cordiers. — Beaux-Arts : Le lendemain d'une victoire à l'Alhambra; Espagne mauresque du XIV<sup>e</sup> siècle : tableau de M. Benjamin Constant. — Sicile : le mont Etna; cinq dessins. — La vie militaire en Autriche : les hussards hongrois; quatre dessins. — Inauguration du premier chemin de fer maltais. — Rébus.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

**VIENT DE PARAÎTRE**  
**LES INCURABLES**

PAR LE VICOMTE ARTHUR DE CUMONT  
A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU et chez tous les libraires d'Angers. — Prix : 1 franc.

**L'ART NATIONAL**, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEU-ZIQU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

**Appel aux Poètes.**

Le Trentième Concours poétique ouvert en France le 15 Février 1883, sera clos le 1<sup>er</sup> Juin 1883. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. EVARISTE CARRANCE, Président du Comité, 42, rue Roussannes, Agen, Lot-et-Garonne. — Affranchir.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AVRIL 1883.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	79 40	79 35	Est	733 75	733 75	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	413	442
4 %	80 40	80 32	Paris-Lyon-Méditerranée	1560	1560	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504 50	503 50	Est	362	361 50
4 1/2 %	110 60	110 05	Midi	1120	1105	— 1865, 4 %	516	516 50	Midi	358 75	359
5 %	113 50	113 65	Nord	1885	1890	— 1869, 3 %	403	402	Nord	366	366 25
Obligations du Trésor	515	520	Orléans	1235	1235	— 1871, 3 %	392 25	394	Orléans	365	366
Obligations du Trésor nouvelles	510	510	Ouest	770	767 50	— 1875, 4 %	518	518 50	Ouest	358 50	359 25
Bons de liq. départementaux	522	522	Compagnie parisienne du Gaz	1457 50	1457 50	— 1876, 4 %	517	517	Paris-Lyon-Méditerranée	368 75	368
Banque de France	5350	5395	Canal de Suez	2515	2590	Dép. de la Seine, emprunt 1857	248	248	Paris-Bourbonnais	363 50	364 50
Comptoir d'escompte	980	980	C. gén. Transatlantique	452 50	450	Bons de liq. Ville de Paris	530	530	Canal de Suez	500 25	503 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	1340				Obligations communales 1879	435	435			
Crédit de France	36 25	40									
Crédit mobilier	360	360									

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE :  
1<sup>re</sup> UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelie, n<sup>o</sup> 23, occupée par M. D'huys, pharmacien;  
2<sup>e</sup> BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n<sup>os</sup> 6 et 8.  
Facilité pour le paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.  
**VENTE MOBILIÈRE**  
Le DIMANCHE 15 avril 1883, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, il sera procédé par M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, à Montreuil-Bellay, Grande-Rue, à la vente, aux enchères publiques, de divers mobiliers garnissant l'HÔTEL DES VOYAGEURS.  
On vendra :  
Armoires, tables, buffets, commodes, chaises, 14 lits complets, 130 draps, 130 serviettes, 120 mouchoirs, nappes et autre linge d'hôtel, un magnifique billard, 4 grandes glaces, une belle pendule, une grande quantité de couverts en ruolz, batterie de cuisine, une superbe cuisinière à plusieurs feux et fours, foin, vins en fûts et en bouteilles, eau-de-vie, cognac et liqueurs, etc.  
Au comptant, plus 10 pour cent.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
**UNE MAISON**  
Rue Verte, n<sup>o</sup> 4,  
Comprenant :  
Remise, écurie à deux chevaux, salon, salle à manger, cuisine, trois chambres, trois cabinets, grenier et caves.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT, à Sainte-Anne (Nantilly). (248)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.  
**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**VASTE TERRAIN**  
AVEC MAGASIN  
Situé à Saumur, quai de Limoges.  
Occupé par M. BELLEUVRE.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
MAISON DE CAMPAGNE  
Située à Cunault, sur les bords de la Loire.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 41,  
Occupée par M. Leroy et autres.  
Il dépend de cette maison plusieurs belles caves.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
**CHAMBRE ET CABINET**  
Rue Haute-Saint-Pierre.  
S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

**A VENDRE**  
DEUX CUVES VIDES, usagées, l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56.  
S'adresser Maison BOUVET-LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

**Agence des Ventes ET LOCATIONS**  
**L. RENARD**  
Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

**A VENDRE**  
QUINZE MAISONS, au centre de la ville de Saumur; — UN JARDIN, près la gare d'Orléans; — DEUX MAISONS, UNE CLOSERIE et UN JARDIN, à Saint-Florent; — TROIS CLOSERIES, proches le bourg de Vivy; — VIGNES, au Grand-Terrefort.

**A RENTE VIAGÈRE**  
DEUX MAISONS, ville de Saumur.

**A LOUER**  
PLUSIEURS MAISONS, très-bien placées.  
**85,000 FR.**  
A PLACER par fractions.  
**RECouvreMENTS** de toutes natures.  
S'adresser à l'agence L. RENARD.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**JOLIE MAISON**  
Située rue de Bordeaux, 15,  
Comprenant NEUF PIÈCES,  
Avec Jardin.  
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

**A CÉDER**  
Pour cause de santé,  
**CAFÉ-RESTAURANT**  
Bien achalandé  
Situé dans un bon quartier de Saumur.

**LE VERT**  
De la grande prairie de l'Île-Ponneau dite l'Île-Abbé ou l'Île-Grelet,  
Située près la Gare des marchandises de Saumur,  
Ouvrira le 15 avril 1883.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert sont priées de s'adresser à M. FOURNEAU, garde sur la prairie;  
Et, pour les renseignements, à MM. PLACEAU, maréchal, rue d'Orléans, 64, et LECUIT, bourrelier, rue Nationale, 48.  
Prix, payable en sortant entre les mains du Garde : 1 fr. par jour, et 2 fr. pour la garde pour tout le séjour. (231)

**LE PULICIDE**  
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.  
Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme **cocher**, la femme comme **femme de chambre**.  
S'adresser au bureau du journal.

**VINS DE BORDEAUX**  
M. L. Vienne-Lazare, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.  
Vin de table rouge, 1881... 130 fr. Médoc... 1878... 210 fr.  
Côtes de Bourg... 1879... 160 fr. 25 bout. St-Estèphe... 65 fr.  
Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances.  
Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.  
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser.  
On lui offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.)